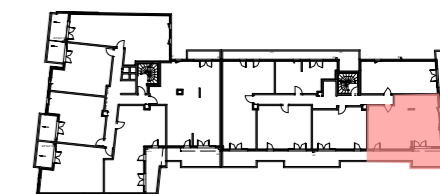


Etage R+3

Bât B N° Lot : 32 Type : 3



Plan de repérage

Tableau des surfaces en m<sup>2</sup>

ENTREE + PI.	6,12
SEJOUR/CUISINE	23,57
CHAMBRE 1	11,47
CHAMBRE 2 + PI.	11,04
SDB	4,30
WC	2,23
<b>TOTAL HABITABLE</b>	<b>58,73</b>
TERRASSE	19,60

Prix de vente logement €

Prix de vente garage/parking €

Prix total €  
En date du - - -

Date 02 Septembre 2019

Indice B 22 Novembre 2019



Maitre d'oeuvre  
**ARCHITECTES COTE D'AZUR**  
455 Promenade des Anglais  
"Le Communica"  
06200 Nice - Tel : 04.93.21.05.15  
secretariat@architectes-cote-azur.fr

Maitre d'ouvrage  
**SCI SLV DE GAULLE**  
Horizon - L'Arenas  
455 Promenade des Anglais  
06200 NICE  
Tél : 04.97.25.75.75

Légende

- |  |                       |        |                           |      |                 |    |                       |
|--|-----------------------|--------|---------------------------|------|-----------------|----|-----------------------|
|  | TABLEAU ELECTRIQUE    | P.F.   | PORTE-FENETRE             | PI.  | PLACARD         | TP | TROP PLEIN            |
|  | CLOISON DEMONTABLE    | F.     | FENETRE                   | EV.  | EVIER *         | EP | DESCENTE EAU PLUVIALE |
|  | FAUX-PLAFOND, SOFFITE | F.A.V. | FENETRE SUR ALLEGE VITREE | C.   | CUISSON *       |    | BOITE A EAU           |
|  |                       | C.F.   | CHASSIS FIXE              | L.L. | LAVE-LINGE *    |    | CHAUDIERE             |
|  |                       | V.R.   | VOLET ROULANT             | Fr.  | REFRIGERATEUR * |    |                       |

Ce plan est susceptible d'être légèrement modifié en fonction des nécessités techniques de la réalisation en ce qui concerne les dimensions libres et l'équipement. Les retombées, soffites, encoffrements, faux-plafonds, canalisations, radiateurs ou convecteurs ne sont pas figurés et ne pourront fonder aucune réclamation en cas de présence. La surface habitable des logements peut varier en fonction des techniques de construction, de l'établissement des plans d'exécution et des normes techniques. Ainsi il est expressément convenu qu'une tolérance de surface est admise. Toute variation de côtes (tant au niveau d'une pièce que la longueur totale) ou de surface entraînant des différences inférieures à 5% de la surface habitable vendue ne pourra fonder aucune réclamation. A la livraison le terrain pourra présenter des différences de niveaux dues à la topographie naturelle des lieux, au calage des voiries et aux contraintes techniques liées à la construction.